



Site web : <http://aikido.cotiere.free.fr>
(flashcode ci-dessous)

Saison 2017-2018

Dojo

Salle des Bâtonnes
Chemin de Marigneux
01120 DAGNEUX



web

HORAIRES

- Adultes et adolescents
 - Lundi et Mercredi 19h30 à 22h00
- Enfants ⁽¹⁾
 - Samedi 10h15 à 11h45

TARIFS

- | | | | | | |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--|
| • Licence-assurance ⁽²⁾ EPA | | 35€ | | | |
| • Passeport EPA ⁽³⁾ | | 2€ | | | |
| • Cotisation annuelle ⁽⁴⁾ | | | | | |
| ○ Adultes | 130€ ⁽⁵⁾ | 80€ ⁽⁶⁾ | 40€ ⁽⁷⁾ | 20€ ⁽⁸⁾ | |
| ○ Enfants | 50€ ⁽⁵⁾ | 30€ ⁽⁶⁾ | 20€ ⁽⁷⁾ | 10€ ⁽⁸⁾ | |
| • Cotisation annuelle réduite ⁽⁴⁾ ⁽⁹⁾ | | | | | |
| ○ Adultes | 117€ ⁽⁵⁾ | 72€ ⁽⁶⁾ | 40€ ⁽⁷⁾ | 20€ ⁽⁸⁾ | |
| ○ Enfants | 45€ ⁽⁵⁾ | 27€ ⁽⁶⁾ | 20€ ⁽⁷⁾ | 10€ ⁽⁸⁾ | |

PIECES A FOURNIR

- Premier entraînement
 - Certificat médical ⁽¹⁰⁾, précisant « aptitude à l'Aikido » (cette aptitude peut être inscrite et validée par le médecin sur le passeport EPA-ISTA)
 - Règlement de l' « Adhésion-Assurance EPA » (à l'issue du premier entraînement, ce chèque vous sera rendu si vous ne souhaitez pas donner suite)
 - Fiches d'inscription et d'autorisation de soins (en 2 exemplaires ⁽⁵⁾) dûment remplies et signées,
 - Pour les anciens pratiquants, passeport EPA-ISTA pour actualisation avec timbre « adhésion » de l'année.
- Dès le deuxième cours
 - Cotisation annuelle (à l'ordre de *Aikido Traditionnel de la Côte d'Azur*),

Une attestation sera fournie à chaque inscription. En cas de la prise en compte de la cotisation annuelle par un Comité d'Entreprise, aucune réduction ne sera accordée.

EPA n'est pas une fédération « sportive » agréée par le Ministère. La licence ne peut pas être réglée avec la carte M'RA.

(1) ayant de 8 à 13 ans inclus en début de saison

(2) L'adhésion-Assurance EPA permet à chaque pratiquant d'être assuré en responsabilité civile pendant tout le temps de la pratique et ce sur une année d'exercice (1er sept. au 31 août an+1). Elle permet donc de s'entraîner exceptionnellement dans d'autres Dojos (pour une pratique régulière dans un autre Dojo, régler au responsable de ce dernier le montant de la co-inscription éventuelle), et de participer à tous les cours stages de l'Ecole EPA (le montant des stages n'est pas inclus dans le coût de la licence).

(3) Obligatoire pour tous les nouveaux pratiquants

(4) Possibilité de payer en plusieurs chèques, datés du jour de l'adhésion et encaissés à 1 mois d'intervalle

(5) Adhésion de septembre à décembre ; (6) Adhésion de janvier à mars ; (7) Adhésion en avril ; (8) Adhésion en mai ou juin

(9) Tarif réduit à partir de deux pratiquants d'une même famille

(10) Par sécurité, pour participer aux rencontres EPA, un double sera intégré au passeport.